


BUDGET 2022-2023 DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Comment compare-t-il avec les recommandations du SCFP NB?





En février 2022, le SCFP NB a publié *Un plan pour tous les Néo-Brunswickois*¹ avec des idées audacieuses et novatrices sur la façon de dépenser l'excédent budgétaire énorme de la province et les fonds futurs. Le 22 mars, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié son budget 2022-2023. Comment se compare-t-il aux recommandations du SCFP NB ?

DES SALAIRES ÉQUITABLES

Salaires pour les travailleurs de la fonction publique

Le budget 2022-2023 annonce que 343 millions de dollars sont prévus pour augmenter les salaires de la fonction publique, une augmentation que le gouvernement dit être abordable et qui reconnaît les efforts des travailleurs pendant la pandémie. Ils affirment que cette augmentation soutiendra les entreprises locales car « les fonctionnaires dépensent leurs revenus dans les communautés dans lesquelles ils vivent ». Toutefois, ce que le gouvernement ne dit pas c'est que ces augmentations de salaire ont été obtenues grâce à des actions syndicales difficiles ; il affirme plutôt que « lorsque notre situation financière s'est améliorée, nous avons réalisé que

nous pouvions nous permettre d'augmenter les salaires de nos employés ». Nous savons que leur a permis d'en arriver à cette conclusion : les travailleurs.

Il n'y a aucune mention d'amélioration additionnelle des salaires dans la fonction publique, mais les membres qui se préparent à négocier devraient prendre note que ce budget met en évidence une croissance économique positive pour la province qui a permis de récupérer les pertes de 2020, grâce à des gains dans la population, l'emploi, la consommation des ménages, les exportations, la fabrication, les investissements résidentiels, les revenus, les ventes au détail et le marché du logement. Ce budget prévoit des réductions d'impôt et un surplus. Comme le coût de la vie continue d'augmenter fortement (+5,6 % jusqu'à présent

en 2022), c'est le temps idéal pour continuer à pousser les gains salariaux.

Salaire minimum

Le budget prévoit qu'au 1er octobre 2022, le salaire minimum sera de 13,75 \$ l'heure. Actuellement, 19 100 travailleurs recevront une augmentation de salaire en raison de cette hausse du salaire minimum. Le salaire de 13,75 \$ est toujours bien inférieur au salaire de subsistance du Nouveau-Brunswick, qui, en 2021, s'élevait en moyenne à 19,28 \$ l'heure à travers la province.

Il est intéressant de noter que le budget prévoit que la province dépensera 7,4 millions de dollars en augmentations salariales de ses employés qui gagnent le salaire minimum. Il est inacceptable que les employés provinciaux gagnent moins que le salaire minimum.

Le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick mène présentement une campagne pour améliorer les normes d'emploi, y compris le salaire minimum. Vous pouvez les trouver sur le site www.frontnb.ca.

¹ <https://nb.scfp.ca/2022/02/28/plan/>

GARDE D'ENFANTS



Comme pour une grande partie du budget 2022-2023, le plan initial de la réforme de la garde d'enfants dans la province manque d'imagination. Dans le cadre d'un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral, 110 millions de dollars seront investis dans le secteur d'éducation préscolaire et de garderies, pour un total de 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le plan initial a été divulgué, et il y a de bonnes et de moins bonnes nouvelles :

- La réduction de 50 % des frais de garde d'enfants pour les parents ne s'appliquera qu'aux enfants de moins de 6 ans et aux ménages dont le revenu est inférieur à 80 000 dollars ;
- Le secteur se développera dans le modèle à but non lucratif, mais le secteur privé se développera également avec 1 000 nouvelles places ;
- Les salaires des éducateurs formés passeront de 19 \$ à 23,47 \$, et ceux des éducateurs non formés de 14,90 \$ à 16,79 \$.
- Les opérateurs privés cherchent à augmenter les tarifs pour les parents d'enfants de 6 ans et plus « en raison de l'augmentation imminente du salaire minimum »² - ce qui montre une fois de plus que ces opérateurs peuvent et veulent payer des salaires de misère s'ils le peuvent.

² <https://tj.news/telegraph-journal/101820905>

GARDER LES SERVICES PUBLICS

Réforme municipale

Pas de nouveaux détails sur la façon dont les services municipaux seront financés dans le "nouveau modèle", mais seulement qu'ils prévoient un budget de 10 millions de dollars pour le processus de la réforme.



Soins de santé

Le gouvernement a prévu un budget de 38 millions de dollars pour faire avancer le plan de réforme des soins de santé, qui comporte un important volet de "santé en ligne". Le budget prévoit



également 12 millions de dollars pour moderniser le système d'information des laboratoires. Tout nouveau développement devrait être rendu public.

RENDRE LES SOINS DE LONGUE DURÉE PUBLICS

Il n'y a pas eu d'annonce sur la possibilité de créer un service consolidé public des soins de longue durée.

Voici quelques annonces relatives aux soins de longue durée, dont la plupart ont été annoncées avant la publication du budget :

- 4,1 millions de dollars pour répondre à la demande de lits supplémentaires ;
- 9,7 millions de dollars pour augmenter les heures de soins ;
- 38,6 millions de dollars pour augmenter les salaires des travailleurs des services à la personne dans les agences de soutien à domicile, de résidences communautaires, de foyers de soins spéciaux,



de soutien familial, de foyers de groupe, de soins auxiliaires et de services de soutien à l'emploi ;

- 5 millions de dollars pour un fonds destiné à soutenir les frais de kilométrage des travailleurs de soutien à domicile et des travailleurs de soutien familial.

FRAIS D'ÉLECTRICITÉ ABORDABLE

Pas de nouvelles annonces sur les coûts d'électricité ou les programmes de soutien financier.

LOGEMENT



Plusieurs annonces ont été faites dans le dossier du logement. Malheureusement, la plus grande partie de ces annonces profitera aux propriétaires et aux sociétés sous la forme d'une réduction de 50 % des taux d'impôt foncier provincial pour les propriétés résidentielles non occupées par leur propriétaire et d'une réduction de 15 % des taux d'impôt foncier provincial pour les propriétés non-

résidentielles. Non seulement cela entraînera une perte de revenu de 112 millions de dollars pour la province, mais il est également peu probable que cette réduction pour les propriétaires soit répercutée sur les locataires sous la forme d'une réduction de loyer.

Cependant, les propriétaires n'auront plus le droit d'expulser les locataires sans motif et ils

s'exposeront à des sanctions en cas de non-respect de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*.

Le budget a également plafonné pour un an les augmentations de loyer à 3,8 % (le taux d'inflation pour 2021). Il s'agit d'une petite victoire, car ce plafond devrait être plus long qu'un an.